ARRETE

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en

Master
2ème année
SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
parcours Ingénierie de la transition des territoires

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys,

ARRETE :

Article 1er
La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2022-2023 en :

Master
2ème année
SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
parcours Ingénierie de la transition des territoires

est composée comme suit :
- M. ROGGERO PASCAL, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
- M. COLLETIS GABRIEL, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
- Mme CASULA MARINA, MAITRE DE CONFERENCES
-
-
-
-
-
-
-

Article 2
L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 18/03/2022

Pour le Président, et par délégation,
La Directrice Générale des Services Adjointe,
de l'Université Toulouse 1 Capitole
Agnès ALALINARDE

Le Président de l'Université,
Hugues KENFACK

UNIVERSITé TOULOUSE 1 CAPITOLE
2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél. : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98 - www.ut-capitole.fr